



NAO 2008 SUITE ET FIN

Retour suite à consultation

La dernière proposition de la direction a retenu l'attention de FO, CFTC et autonome. Un accord vient d'être signé par ces trois Organisation Syndicales ???

Bizarrement, les mêmes propositions concernant la grille de salaire pour la branche n'avaient pas retenu l'attention de FO. Pourtant se sont les mêmes qui négocient.

Enfin, voici ci-dessous la présentation de la très très grande avancée en termes de dé-précarisation de 80% des salariés au premier niveau de casino restauration.

- **Avant la signature grille de branche** : 3 niveaux à 8,44 €
- **Après la signature grille d'entreprise, Au 1 avril** :
 - 1 niveau à 8,44 €
 - 2ème niveau à 8,48 €
 - 3ème niveau à 8,52 €
- **Après la réactualisation du SMIC au 1er mai** : 3 niveaux à 8,63 €

Ce qui nous ramène au niveau avant la grille d'entreprise ?

Ensuite coup de pouce au SMIC au mois de juillet, forte probabilité, environ 1% ce qui porte le SMIC à 8,72^E et du même coup rend complètement obsolète la grille du 1 septembre sur trois niveaux à 8,72^E ????

Merci FO, CFTC et AUTONOME pour cette belle avancée !!

Ses signatures n'ont permis que d'augmenter les signataires qui se situent dans les niveaux 2.

2ème mesure :

Une revalorisation de 0,643 % au 1 avril, transfert partiel des cotisations salariales sur la part employeur ?

Commentaire CFDT :

En clair, redressement de la situation concernant la répartition retraite 60/40 où l'employeur appliquait une répartition différente, surcoût de cotisation dans la répartition qui pénalisait les salariés à hauteur de 0,643%, juste retour des choses, reste les arriérés sur 5 ans. Délai juridiquement valable. Une information sur les possibilités de traitement du problème prochainement.

3ème mesure :

Une augmentation de 2 % au 1er juillet pour les non impactés ?

4ème mesure :

Une augmentation de 0,30 % au 1er septembre.

Commentaire CFDT : Ceux cités précédemment, pour les 2 mesures ci-dessus.

5ème mesure : Agent de maîtrise

Niveau III échelon 1 9,55 au 01 04 puis 9,78 au 01 09

Niveau III échelon 2 10,03 au 01 04 puis 10,27 au 01 09

Niveau III échelon 3 10,52 au 01 04 puis 10,76 au 01 09

6ème mesure : Cadre

Echelon 1 niveau IV 25 800 au 01 04 puis 26 100 au 01 09

Echelon 2 niveau IV 32 800 au 01 04 puis 33 100 au 01 09

Echelon 3 niveau IV 35 800 au 01 04 puis 36 100 au 01 09

7ème mesure : Agent de maîtrise :

Augmentation au 01 07 de 1% non impacté par la grille du 01 04 2008

Augmentation au 01 10 de 1% non impacté par la grille du 01 09 2008

8ème mesure : Cadre

Dotation équivalente à 2,50% dans le cadre d'augmentations individuelles.

Commentaire CFDT : Jamais les Cadres et les Agents de maîtrise n'ont eu autant depuis que Casino Restauration va si mal ????

9ème mesure : DISPOSITIONS DIVERSES

Valeur demi nourriture au 01 07 porté à 10 euros.

Commentaire CFDT : ENFIN est ce que cela sera suffisant, nous ne le pensons pas !!

Temps de pause porté à 30 mn au lieu de 20 mn : ce temps de pause pourra être pris en deux séquences de 15 mn, pour les salariés qui effectuent une séquence de travail de 6H continu.

Commentaire CFDT : Voilà comment la direction règle le problème de son système de réalisation des horaires qui travail au ¼ d'heure, petit bémol les 10 mn de plus sont aussi NON PAYES ???

Temps partiel : proposition d'augmenter de 19 H à 20 H et de 23H75 à 25 H pour les salariés ayant 3 ans d'ancienneté au 31 décembre 2007, demande avant le 31 mai suite au départ d'un salarié et si cela nécessite un remplacement ?

Commentaire CFDT : Les contrats inférieurs à 25 h n'existent pas, sauf contrat étudiant, puisque la CCN précise, contrat minimum de 25 h. De plus, avoir 3 ans d'ancienneté pour obtenir des miettes ! On peut s'interroger sur cette mesure ?

10ème mesure :

Mise en place d'une commission de travail sur l'organisation et les conditions de travail.

Commentaire CFDT : Une commission reste une commission quand on voit à quoi aboutit une négociation ?

11ème mesure :

Ouverture de négociation sur les classifications.

Commentaire CFDT : Déjà en 2004 puis en 2005 nous devons avoir une négociation sur le sujet. Le Code du Travail rend obligatoire une négociation sur le sujet tout les 5 ans ?

12ème mesure :

Mise en place Carte fidélité accessible à l'ensemble des salariés.

Commentaire CFDT : Résultat de la précarisation, il serait judicieux d'enfin s'occuper des salaires des employés Casino Restauration.

13ème mesure :

Facilité de paiement spécifique.

Commentaire CFDT : Voir chapitre au dessus.

14ème mesure :

Abondement PEE.

Versement jusqu'à 100 € = 100% abondement

Entre 100 € et 200 € = 75%

Supérieure à 200 € = 50%

Commentaire CFDT : Voir ci-dessus pour abonder, dès la parution de disponibilité l'ensemble des salariés les retire.

15ème mesure :

La direction portera une attention particulière aux négociations concernant le PERCO, le CET, la Prévoyance Frais de Santé et Dépendance.

Commentaire CFDT : Ouf, nous allons rentrer dans le même système de répartition que le Groupe concernant les Frais de santé ?????? Car les autres mesures ne nous concernent pas (PERCO, CET) sauf l'encadrement pour la dépendance. La négociation s'ouvre à peine au niveau du Groupe.

CFDT Le parti pris de la solidarité

Délégué syndical Central :

Jacques SOLER

☎ 06.74.41.79.48

Délégués Syndicaux Nationaux :

Serge NARDELLI

☎ 06.12.94.52.69

Céline SEBIE

☎ 06.71.60.86.63

